|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **REGLEMENT DE LA CONSULTATION** | *\\postes.chu-toulouse.fr\users$\trouillas.jy\Bureau\LOGO GHT-® GHT CMJN H.jpg* |
| **A] INFORMATIONS ESSENTIELLES DE LA PROCEDURE** |
| Pouvoir Adjudicateur | **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE, coordonnateur du groupement de commandes hospitalier de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest***En cas de groupement, les informations relatives aux autres établissements figurent en annexe du C.C.A.P.* |
| Objet de la consultation | **ACCORD CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - CT-CSSI-CSPS- -GEOTECHNIQUE-RECONNAISSANCE STRUCTURE – GEOMETRE EXPERT – GEOMETRE TOPOGRAPHE** |
| Procédure de passation | Appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique. |
| Date prévisionnelle de démarrage des prestations | 02-07-2025 |
| Lieux d’exécution ou Etablissements concernés | Se reporter à l'annexe 1 au C.C.A.P. "Liste des établissements adhérents" |
| Date limitede remise des offres | **12/05/2025 à 12H00** |
| Mode de remise des plis | Par voie dématérialisée sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) | 11.2[Conseils pour un dépôt réussi](#Conseils) |
| Contacts / renseignements | Jessica CARAYON Tél. 05 61 77 82 35 Mél. carayon.j@chu-toulouse.fr  |  |
| Forme du contrat | Accord-cadre exécuté par émission de bons de commande |  4.1 |
| Allotissement | OUI | Article 3.  |
| Essais, tests, démonstrations*(après la remise des offres)* | NON |  |
| Visites*(pendant la consultation)* | NON | Article 14.  |
| Auditions | NON | .  |
| Négociation | NON |  |
| Variantes | NON |  |
| Prestations supplémentaires éventuelles | NON |  |
| Jugement des offres | Meilleur rapport qualité / prix selon détail indiqué ici > | 15.2 |
| **B] PIÈCES A REMETTRE PAR LE CANDIDAT** |
| Dossier de candidature |  | Dossier d’offre |  |
| Echantillons | NON | .  |
| Echanges avec l’Administration | Tous les échanges auront lieu par voie électronique via la plateforme www.marches-publics.gouv.frLes candidats doivent impérativement renseigner une **adresse courriel valide** lors de leur inscription sur la plateforme afin de recevoir les différents courriers et notifications.  |
| Signature électronique | La signature électronique des pièces est souhaitée lors de la remise des offres mais non obligatoire à ce stade. Le candidat retenu devra impérativement acquérir un certificat de signature électronique pour signer le marché. | [Comment obtenir un certificat de signature ?](#Lisez) |

SOMMAIRE

[Article 1. Identification du Pouvoir Adjudicateur 5](#_Toc194928473)

[Article 2. Objet de la consultation 5](#_Toc194928474)

[Article 3. Décomposition et consistance des lots 6](#_Toc194928475)

[Article 4. Incompatibilités 7](#_Toc194928476)

[Article 5. Forme et caractéristiques du marché public 8](#_Toc194928477)

[5.1 Forme du marché 8](#_Toc194928478)

[5.2 Caractéristiques du marché – clause d’insertion sociale obligatoire 8](#_Toc194928479)

[Article 6. Durée du marché 8](#_Toc194928480)

[Article 7. Délais de livraison/d’exécution 9](#_Toc194928481)

[Article 8. Modalités de consultation 9](#_Toc194928482)

[8.1 Dossier de Consultation 9](#_Toc194928483)

[8.2 Obtention du dossier de consultation 9](#_Toc194928484)

[Article 9. Délai de validité des offres 10](#_Toc194928485)

[Article 10. Documents de candidature à remettre 10](#_Toc194928486)

[10.1 Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E.) 10](#_Toc194928487)

[10.2 Renseignements permettant d’apprécier les capacités du candidat 10](#_Toc194928488)

[Article 11. Liens avec d’autres opérateurs économiques 12](#_Toc194928489)

[11.1 Groupement d’entreprises 12](#_Toc194928490)

[11.2 Sous-traitance 12](#_Toc194928491)

[Article 12. Contenu des offres 13](#_Toc194928492)

[12.1 Dispositions générales 13](#_Toc194928493)

[12.2 Présentation des offres en cas d’allotissement 13](#_Toc194928494)

[12.3 Eléments constitutifs de l’offre 13](#_Toc194928495)

[12.4 Variantes 16](#_Toc194928496)

[12.5 Prestations supplémentaires éventuelles 16](#_Toc194928497)

[12.6 Dispositions particulières 16](#_Toc194928498)

[Article 13. Présentation et contenu des plis 16](#_Toc194928499)

[13.1 Choix du mode de remise des plis 16](#_Toc194928500)

[13.2 Par voie dématérialisée 16](#_Toc194928501)

[13.2.1 Formats des documents 17](#_Toc194928502)

[13.2.2 Outils requis pour répondre par voie dématérialisée 17](#_Toc194928503)

[13.2.3 Certificat de signature électronique 17](#_Toc194928504)

[13.2.4 Remarques pratiques 18](#_Toc194928505)

[13.2.5 Transmission des virus 18](#_Toc194928506)

[13.2.6 La copie de sauvegarde 18](#_Toc194928507)

[Article 14. Visite du site 19](#_Toc194928508)

[Article 15. Analyse des offres 19](#_Toc194928509)

[15.1 Elimination des offres non conformes 20](#_Toc194928510)

[15.2 Jugement des offres conformes 20](#_Toc194928511)

[Article 16. Examen des candidatures 25](#_Toc194928512)

[16.1 Elimination des candidatures 25](#_Toc194928513)

[16.2 Vérification de l’aptitude et des capacités du candidat 25](#_Toc194928514)

[Article 17. Vérification des interdictions de soumissionner 26](#_Toc194928515)

[Article 18. Allègement des formalités de candidature 27](#_Toc194928516)

[Article 19. Attribution et notification 27](#_Toc194928517)

[19.1 Attribution 27](#_Toc194928518)

[19.2 Notification et rejet 28](#_Toc194928519)

[Article 20. Protection des données personnelles 28](#_Toc194928520)

[Article 21. Règlement des litiges 28](#_Toc194928521)

[Article 22. Renseignements complémentaires 29](#_Toc194928522)

**LISEZ-MOI : LA REPONSE PAR VOIE DEMATERIALISEE**

Cette procédure est entièrement dématérialisée : les offres ne peuvent être déposées que sur la plateforme des achats de l’Etat PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

**Le Pouvoir Adjudicateur notifiera les courriers de rejet et d’attribution via la plateforme, à l’adresse courriel fournie par le candidat lors de son inscription sur la plateforme.**



**MODE DE REPONSE SIMPLIFIÉ : REPONDEZ AVEC LE DUME !**

Le **D**ocument **U**nique de **M**arché **E**uropéen (D.U.M.E.) est une déclaration sur l’honneur, harmonisée sur toutes les places de marchés, portant sur votre situation financière et votre capacité à répondre à un marché public.

Le D.U.M.E. peut être complété par le candidat sur la plateforme PLACE, lors du dépôt de son pli.

**Ce formulaire remplace les formulaires DC1 / DC2 et dispense le candidat de fournir les attestations sur l’honneur ainsi que les attestations sociales et fiscales.**

**LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DES OFFRES :**

Le candidat dont l’offre est retenue, s’il n’a pas signé son offre lors du dépôt de pli, devra impérativement acquérir un certificat de signature électronique pour signer son marché.

Le certificat de signature électronique doit être conforme à l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique et au RGS\*\* (Référentiel Général de Sécurité 2.0 – niveau de sécurité \*\*) ou au règlement européen eIDAS n°910/2014 du 23 juillet 2014.

Les certificats RGS\*\* supposent normalement une vérification de l’identité du demandeur et une **remise en face à face du certificat** par le prestataire de services de certification électronique. En conséquence, l’entreprise doit prévoir un délai de 15 à 21 jours pour l’obtention de son certificat.

**Les certificats RGS\*\* ont vocation à être remplacés par des certificats qualifiés conformes au** [**règlement européen eIDAS n°910/2014 du 23 juillet 2014**](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0910&from=FR)**. Pour les entreprises souhaitant s’équiper d’un certificat, il est donc conseillé de vérifier que le certificat acheté est conforme à ce nouveau règlement.**

Voici quelques adresses de prestataires délivrant des certificats conformes à la règlementation :

* CHAMBERSIGN (CCI) <https://www.chambersign.fr>
* DHYMIOTIS <https://www.certigna.fr>
* CERTEUROPE <https://www.certeurope.fr/>
* CERTINOMIS <https://www.certinomis.fr/>

# Identification du Pouvoir Adjudicateur

Les Pouvoirs Adjudicateurs sont les établissements membres du groupement de commandes hospitalier de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest identifiés en annexe du présent C.C.A.P et ayant pour coordonnateur le

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

Hôtel-Dieu Saint-Jacques

2, rue viguerie

TSA 80035

31059 TOULOUSE cedex 9

*ci-après dénommé : « le CHU de Toulouse »*

# Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet : **l’accord cadre de prestations intellectuelles liées aux travaux pour les opérations de rénovation, réhabilitation, réutilisation ou démolition d’ouvrages de bâtiment ou d’infrastructure et pour les opérations de travaux de bâtiments neufs du Groupement Hospitalier de Territoire Haute-Garonne Tarn-Ouest.**

Le descriptif des missions de l’accord-cadre et leurs spécifications techniques minimales sont décrits dans le cahier des clauses techniques particulières de chaque lot.

Les prestations attendues de l’accord-cadre à bons de commandes sont précisées et complétées par lot dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) de l’accord-cadre à bons de commande propre à chaque lot.

Lieux d’exécution : tous les sites des établissements du G.H.T. 31 (listés en annexeCode(s)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° et intitulé du lot | Code CPV | Libellé CPV |
| Lots 1 : Prestations de contrôle technique  | 716313007135610071313410 | Services de contrôle technique de bâtiments Services de contrôle techniqueEvaluation des risques et dangers pour la construction |
| Lot 2 : Prestations de contrôle technique | 716313007135610071313410 | Services de contrôle technique de bâtiments Services de contrôle techniqueEvaluation des risques et dangers pour la construction |
| Lot 3 : Prestations Coordination du Système de Sécurité Incendie (CSSI)  | 71317100 | Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion |
| Lot 4 : Prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)  | 71317210 | Services de conseil en matière de santé et de sécurité |
| Lot 5 : Prestations d’études géotechniques  | 71332000 | Services d’ingénierie géotechniques |
| Lot 6 : Prestations de Reconnaissances structurelles | 71000000 | Services d'architecture , services de construction, services d'ingénierie. |
| Lot 7 : Prestations d’études Géomètre Expert | 71353000 | Prestations de géomètre expert foncier |
| Lot 8 : Prestations d’études Géomètre Topographe | 71351810 | Services topographiques |

# Décomposition et consistance des lots

La présente consultation comporte 8 lots et sont mono-attributaires.

|  |  |
| --- | --- |
| LOT 1 | Prestations de contrôle technique (CT) – ZONE A |
| LOT 2 | Prestations de contrôle technique (CT) – ZONE B |
| LOT 3 | Prestations Coordination du Système de Sécurité Incendie (CSSI)  |
| LOT 4 | Prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)  |
| LOT 5 | Prestations d’études géotechniques  |
| LOT 6 | Prestations de Reconnaissances structurelles |
| LOT 7 | Prestations d’études Géomètre Expert  |
| LOT 8 | Prestations d’études Géomètre Topographe  |

Décomposition des lots (1 et 2) pour la MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE

|  |  |
| --- | --- |
| ZONE A | ZONE B |
| PURPAN | HOTEL DIEU |
| CH GARONNE -  | LA GRAVE |
| CHU MURET | RANGUEIL |
| CH COMMINGES-PYRÉNÉES | LARREY |
| CH LAVAUR | SALIES DU SALAT |
| HOPITAUX DE LUCHON | GCS Blanchisserie Toulousaine de Santé |
|  | CH MARCHAND |
|  | GCS IUCT- CUC |

Chaque lot donnera lieu à une passation de marché.

Le candidat peut présenter une offre pour chacun des lots.

Possibilité d’être attributaire :

[ ] d’un lot ;

[x] de plusieurs lots ;

[ ] de l'ensemble des lots.

  Cependant, les règles d’attribution suivantes s’appliquent, dans les cas où le même opérateur économique est attributaire des LOTS 1 – 2 PRESTATIONS de CONTROLEUR TECHNIQUE :

Pour des raisons de bonne exécution des missions de CONTROLE TECHNIQUE, un opérateur économique ne peut pas être titulaire des LOTS 1 PRESTATIONS CONTROLEUR TECHNIQUE ZONE A et 2. Prestations CONTROLEUR TECHNIQUE – ZONE B

Dans le cas où un opérateur économique est classé 1er de ces 2 lots, à l’issue de l’analyse des offres, il lui est attribué le lot pour lequel il a obtenu le plus de point au terme de l’analyse. Le lot restant est attribué à l’opération économique classé 2ème et ainsi de suite.

Si l’opérateur économique a obtenu le même nombre de points sur plusieurs lots pour lesquels il est classé premier, le lot qui lui est attribué est :

Lot n°1 : Prestations CONTROLEUR TECHNIQUE ZONE B

# Incompatibilités

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, au code du travail et à la circulaire du 4 mars 2009 du ministère de l’intérieur, la fonction de contrôleur technique est incompatible avec « une mission d'OPC, ou plus largement de maîtrise d'œuvre » : cette fonction est donc incompatible avec celle de coordonnateur SSI. La mission de contrôleur technique est par ailleurs incompatible avec la mission de coordination SPS, selon l'alinéa 1er de l'article R4532-19 du code du travail.

Ce même article du code du travail pose le principe d’incompatibilité entre la fonction de coordonnateur SPS et la mission d’OPC dans la mesure où il dispose que, sauf exception, une *« personne physique qui exerce la fonction de coordonnateur ne peut pas, lorsque l'opération excède le montant fixé par l'article R. 4533-1, être chargée d'une autre fonction dans le cadre de la même opération. »*

Incompatibilités :

* CT // OPC ou plus largement de MOE
* CT // CSSI
* CSPS // « autre fonction » lorsque l’opération excède le montant fixé à l’article R4533-1 du code du travail

En ce sens, si l’un des titulaires de l’accord cadre présente l’un des cas d’incompatibilité visé ci-dessus, il devra justifier de manière non équivoque de l’absence d’incompatibilité, sous peine de voir son offre rejetée.

En application de l’article L.2113-10 du Code de la commande publique, compte-tenu des incompatibilités énoncées ci-dessus, le pouvoir adjudicateur limite le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même opérateur économique de la façon suivante :

 Si un titulaire soumet une offre pour plusieurs lots dont les missions sont incompatibles et qu’il est chaque fois déclaré mieux disant, alors le pouvoir adjudicateur lui attribue le lot dont le montant estimatif en € T.T.C. est le plus élevé. En conséquence, son offre pour les autres lots est éliminée. Le candidat classé en deuxième position sur le lot pour lequel l’offre du candidat classé premier a été éliminée, est alors désigné attributaire de ce lot.

De la même façon, si un candidat est classé second sur deux lots pour lesquels l’offre de l’entreprise classée première a été éliminée, le pouvoir adjudicateur lui attribue le lot dont le montant en € T.T.C. est le plus élevé. Le candidat classé en troisième position sur le lot pour lequel les offres des deux premiers candidats ont été éliminées, est alors désigné attributaire de ce lot.

Les spécifications techniques figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

# Forme et caractéristiques du marché public

## Forme du marché

Il s’agit d’un marché public conclu sous la forme d’un accord-cadre exécuté par émission de bons de commande, dans les conditions prévues aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Chaque lot est mono-attributaire et est conclu sans montant ni quantité minimum et avec un maximum sur la durée globale du marché, selon la ventilation par lot décrite ci-dessous.

Le montant maximum s’entend sur la durée globale du marché (période initiale et périodes de reconductions comprises).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° LOT** | **LIBELLE** | **MONTANT MAXIMUM POUR 4 ANS € HT** |
| LOT 1 | Prestations de contrôle technique (CT) – **ZONE A** | 550 000€ |
| LOT 2 | Prestations de contrôle technique (CT) – **ZONE B** | 650 000€ |
| LOT 3 | Prestations Coordination du Système de Sécurité Incendie (CSSI) | 470 000€ |
| LOT 4 | Prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) | 620 000€ |
| LOT 5 | Prestations d’études géotechniques | 400 000€ |
| LOT 6 | Prestations de Reconnaissances structurelles | 300 000€ |
| LOT 7 | Prestations d’études Géomètre Expert | 80 000€ |
| LOT 8 | Prestations d’études Géomètre Topographe | 120 000€ |

## Caractéristiques du marché – clause d’insertion sociale obligatoire

Sans objet

# Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de vingt-quatre (24) mois calendaires à compter de sa notification.

Il est renouvelable par tacite reconduction pour une période de douze (12) mois dans la limite de deux (2) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction du Pouvoir Adjudicateur.

Le cas échéant, au terme de chaque période du marché, le Pouvoir Adjudicateur prend une décision écrite de non reconduction, qu’il notifie au Titulaire trois (3) mois avant la date d’échéance du marché.

Chaque lot pris individuellement est ainsi reconductible.

Le Titulaire du marché ne peut refuser la reconduction. Il ne peut prétendre à aucune indemnité du fait de la décision de non reconduction.

La durée totale du marché n’excèdera pas quatre (4) ans.

Les lots pour lesquels une date de début d'exécution est spécifique sont mentionnés dans le tableau ci-dessous sans qu’il soit nécessaire qu’un ordre de service de démarrage soit notifié au(x) futur(s) titulaire(s) de ces lots  :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LOT** | **INTITULE** | **DATES DE DEMARRAGE SPECIFIQUES** |
| 7 | GEOMETRE EXPERT | 21-09-2025 |
| 8 | GEOMETRE TOPOGRAPHE | 21-09-2025 |

# Délais de livraison/d’exécution

Les délais de livraison sont fixés sur le bon de commande. Les candidats ne sont pas autorisés à les modifier.

# Modalités de consultation

## Dossier de Consultation

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des pièces suivantes:

* Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes,
* L’acte d’engagement (AE)
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
* l'annexe 1 au C.C.A.P. "Liste des établissements adhérents
* l’annexe 2 au CCAP-exigences-pénalités de chaque LOT
* Les annexes financières de chaque LOT
* Annexes relatives aux établissements adhérents du groupement de commandes ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot et ses annexes
* Cadre de mémoire technique, le cas échéant
* Les formulaires de candidature DC1 / DC2
* Une attestation sur l’honneur de l’attributaire attestant de l’absence de lien avec la Russie Règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 (titulaire individuel ou co-traitance et sous-traitance) – uniquement pour les procédures formalisées

## Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est accessible à l’adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

**Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.**

Pour les candidats souhaitant s'identifier sur le portail, ils devront créer un compte en cliquant sur : « Je m’authentifie / Je m’inscris » pour obtenir un couple identifiant/mot de passe.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Pouvoir Adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe®  Acrobat® (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format Zip (.zip).

# Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres**.**

Dans le cas où il n'est pas donné suite à la procédure, les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

# Documents de candidature à remettre

## Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E.)

Tout candidat à la présente procédure devra produire le **formulaire de candidature D.U.M.E.** **à compléter en ligne** sur la plateforme d’achat PLACE.

Dans ce formulaire, les renseignements cités à l’article suivant doivent être complétés.

## Renseignements permettant d’apprécier les capacités du candidat

**a) Aptitude :**

- L’attestation d’inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (le cas échéant),

- Présentation d’une autorisation spécifique pour l’activité professionnelle concernée

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LOT** | **LIBELLE** | **APTITUDE** |
| **1 + 2** | Prestations de Contrôleur Technique | * les agréments administratifs requis pour l'exercice de la mission de contrôleur technique
 |
| **4**  | Prestations de Coordonnateur SPS | * les agréments administratifs requis pour l'exercice de la mission de coordonnateur SPS
 |
| **5** | Prestations de Géotechnique | * Les agréments administratifs requis pour l'exercice de missions Géotechniques
 |
| **6** | Prestations de Reconnaissances structurelles | * Les agréments administratifs requis pour l'exercice de missions de Structure
 |
| **7** | Prestations de Géomètre EXPERT | * la preuve de l’inscription sur la liste des géomètres-experts inscrits au tableau de l’ordre
 |
| **8** | Géomètre TOPOGRAPHE | * Sans objet
 |

**b) Capacité économique et financière :**

* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d’affaires du domaine d’activité faisant l’objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l’entreprise ou du début d’activité de l’opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d’affaires sont disponibles ;

Si, pour une raison justifiée, l’opérateur économique n’est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l’acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l’acheteur.

**c) Capacités techniques et professionnelles :**

* déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pendant les trois dernières années ;
* Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l’acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d’organismes établis dans d’autres Etats membres à savoir : Les certificats de qualifications professionnelles suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaine de compétence** | **Certificats de qualification OPQIBI**ou des qualifications équivalentes ou des références de prestations similaires |
| LOT 3 Prestations Coordination du Système de Sécurité Incendie (CSSI) | * Qualification OPQIBI 0321 : Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie de catégorie A et la qualification OPQIBI 0322 : Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (Cssi) de catégories b, c, d et e.
 |
| LOT 4 Prestations de Coordonnateur SPS  | * Qualifications OPQIBI 0316: CSPS de niveau 2 en phase "conception et réalisation" et 0317 : CSPS de niveau 1 en phase "conception et réalisation" ou équivalent ;
 |
| LOT 5 Prestations de Géotechnique | * Qualifications professionnelles au OPQIBI
* Certification en vigueur concernant le matériel de laboratoire & essais associés
* Certification en vigueur concernant le matériel de sondage & essais
* Affiliation à Union Syndical Géotechnique
 |
| LOT 6 Prestations de Reconnaissances structurelles | * Compétence en inspection et cartographie des désordres
	+ - Reconnaissance de tous types de structure : béton, bois, métallique
		- Modélisation et calcul
		- Diagnostic tous types de matériaux : bois, métal, béton
* Certification générale en BET Structure
 |

Aucun autre document n’est requis pour postuler.

Conformément à l’article R.2144-3 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de demander à un ou plusieurs candidats, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des renseignements ou documents justificatifs énumérés ci-dessus, afin d’effectuer les vérifications nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché devra être en mesure de produire, au plus tard à l’issue de la procédure de passation, ces renseignements et documents justificatifs, s’il ne les a pas déjà transmis. A défaut, le candidat ne pourra pas être désigné attributaire du marché.

# Liens avec d’autres opérateurs économiques

## Groupement d’entreprises

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement.

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l’ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire s’il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement au stade de la passation du marché.

A cette fin, le formulaire DUME (ou DC1) est complété par l’ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents de candidature énumérés à l’article précédent.

Les candidats sont informés qu’en cas de candidatures en groupement, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public. Toutefois, en cas d’opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d’acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu’un de ses membres se trouve dans l’impossibilité d’accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l’acheteur l’autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l’acceptation de l’acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L’acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l’ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu’il a définies.

A l'issue de l'attribution du marché public, si le groupement retenu n’est pas solidaire, le Pouvoir Adjudicateur imposera la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément à l’article R.2142-22 du code de la commande publique.

## Sous-traitance

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitant(s) à la personne publique, soit à la remise de son offre, soit en cours d’exécution du marché.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les documents suivants :

* Formulaire DUME (ou DC4 : « déclaration de sous-traitance ») complété par le sous-traitant,
* RIB du sous-traitant en cas de paiement direct (obligatoire si montant sous-traité supérieur à 600 € T.T.C.),
* Les documents justificatifs éventuellement liés aux capacités du sous-traitant (à l’exception du DUME).

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Conformément à l’article 50 du décret n° 96-478 du 31 mai 1996 du Conseil d’État, portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels : « Le géomètre expert ne peut prendre ni donner en sous-traitance les travaux mentionnés au 1° de [l'article 1er de la loi du 7 mai 1946](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000874428&idArticle=LEGIARTI000006901068&dateTexte=&categorieLien=cid). « **La cotraitance n'est admise pour ces travaux qu'entre membres de l'ordre. »**

# Contenu des offres

## Dispositions générales

La langue française est la seule langue autorisée pour la rédaction des offres.

Conformément à l’article R.2151-12 du code de la commande publique, pour les offres rédigées dans une langue étrangère, les soumissionnaires doivent joindre une traduction en français.

Les offres chiffrées des candidats doivent nécessairement être exprimées en EURO.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de consultation.

## Présentation des offres en cas d’allotissement

Les candidats pourront présenter des offres pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

**Les candidats devront impérativement faire une offre pour chaque article du lot auquel il souhaite répondre. L’attribution se faisant au niveau du lot, les lots incomplets ne seront pas pris en considération.**

Conformément aux articles L. 2151-1 et L.2152-7 du code de la commande publique, les offres sont examinées lot par lot. Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d’être obtenus.

## Eléments constitutifs de l’offre

|  |
| --- |
| **Si les pièces ci-dessous font l’objet de supports à remplir (contenus dans le dossier de consultation), les soumissionnaires devront les utiliser sous peine de rejet de l’offre.** **Aucune correction et/ou modification (ligne, colonne...) ne devra être effectuée sur ces documents.****L’absence d’un ou de plusieurs des documents ci-dessous, demandés à l’appui de l’offre, pourra entraîner le rejet de celle-ci**. |

* Acte d’engagement, dûment complété et signé (sans que son absence ne constitue un motif de rejet de l’offre) ;
* Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
* Annexe financière dûment complétée à remettre au **format Excel** comprenant :
	+ Taux et montants maximum servant à la détermination du forfait ;
	+ Prix horaires maximum ;
* Taux et montant pour les missions complémentaires ;
* Mémoire technique détaillant les informations suivantes :

**Pour les Lots 1-2** **Prestations de Contrôle technique - Lot 3 Prestations de Coordonnateur SSI - Lot 4 Coordonnateur SPS**

* **Qualité de l’équipe dédiée à l’accord cadre**
* Moyens humains affectés à l’exécution des missions ;
	+ L’effectif global
	+ Effectif affectée au présent accord cadre et organisation de l’équipe (chef de projet, ingénieurs, techniciens, administratifs possibilités de suppléance)
	+ CV détaillés de chacun : expériences et formations
		- pour le lot CT : formations et expériences en ERP type U)
		- Pour le Lot CSSI formation et expérience en catégorie A
	+ Indication sur le plan de charge type de chacun des principaux référents désignés : nombre d’opérations suivies simultanément en conception et en réalisation, chiffre d’affaire porté, périmètre géographique couvert
* Moyens matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations :
	+ Outils informatiques utilisés (matériels, logiciels, plateforme collaborative…)
* **Méthodologies d’intervention pour la réalisation des prestations :**
* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
* Qualité de la compréhension des spécificités, enjeux et contraintes en milieu hospitalier ou médico-social et psychiatrique
* Méthodologie développée pour assurer une opération :
	+ Détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une opération type,
	+ Livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission,
	+ Présence aux réunions et visite.
	+ Mode de répartition des tâches entre techniciens et ingénieurs,

**Pour les Lot 5 – Prestations de** **Géotechnique**

* + - **Moyen mis en œuvre pour la réalisation des prestations :**
			* Liste du matériel de sondage et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages associés
			* Liste du matériel de laboratoire et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages réalisés
			* Liste du personnel intervenant : ingénierie, technicien, sondeur et CV avec expérience associée notamment sur des sites similaires
			* Indication d’un référent dédié au marché CHU
		- **Références**
			* Expérience en milieu hospitalier
				+ Référence avec renseignement de l’hôpital concerné, nature des travaux, type de projet, CA associé
			* Expériences autres
				+ Mission géotechnique de dimensionnement bâtiment/génie civil
				+ Diagnostic et réhabilitation de voirie
				+ Diagnostic de désordres divers (ouvrage de soutènement, voirie, bâtiment, etc…) et mission de reprise associée
				+ Suivi de chantier
		- **Méthodologie d’intervention sur site**
			* DICT et implantation de sondage
			* Méthodologie d’intervention : réalisation de sondage, protection de la zone de chantier
			* Prise en compte des avoisinants (nettoyage de voirie, etc…)
			* Alimentation en eau des essais et sondages
		- **Prise en compte des contraintes d’intervention en site hospitalier**
			* Moyen mis en œuvre pour minimiser bruit
			* Moyen mis en œuvre pour maintenir la continuité de service
			* Moyen mis en œuvre pour assurer la signalétique de chantier
			* Rebouchage de sondage
		- **Méthodologie d’intervention pour sondages destructifs sur support à suspicion amiante (revêtement bitumineux)**
			* Procédure et moyens mise en place
			* Personnel dédié avec CV, attestation, habilitation, etc
		- **Prise en compte des exigences du marché**
			* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
			* Méthodologie développée pour assurer une prestation : Détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une prestation type, Livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission, Présence aux réunions et visite.

**Pour le Lot 6 – Prestations de Reconnaissances structurelles**

* + - **Moyen mis en œuvre pour la réalisation des prestations :**
			* Liste du matériel d’essai et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages associés
			* Liste du matériel de laboratoire et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages réalisés
			* Liste du personnel intervenant : ingénierie, technicien et CV avec expérience associée
			* Indication d’un référent dédié au marché CHU
		- **Références**
			* Expérience en milieu hospitalier
				+ Référence avec renseignement de l’hôpital concerné, nature des travaux, type de projet, CA associé
			* Expériences autres
				+ Reconnaissance de structure (toutes années de construction, tous types de matériaux)
				+ Modélisation et calcul
				+ Diagnostic des matériaux (tous type de matériaux : béton armé, béton précontraint, maçonnerie, bois, métal, etc…)
		- **Prise en compte des contraintes d’intervention en site hospitalier**
			* Moyen mis en œuvre pour minimiser bruit
			* Moyen mis en œuvre pour maintenir la continuité de service
			* Moyen mis en œuvre pour assurer la signalétique de chantier
			* Rebouchage de sondage
			* Nettoyage de la zone de chantier après intervention
			* Intervention en milieu confiné (intérieur bâtiment hospitalier en activité)
		- **Méthodologie d’intervention pour sondages destructifs sur support amianté**
			* Procédure et moyens mise en place
			* Personnel dédié avec CV, attestation, habilitation, etc
		- **Prise en compte des exigences du marché**
			* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
			* Méthodologie développée pour assurer une prestation : Détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une prestation type, Livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission, Présence aux réunions et visite.

**Pour le Lot 7 – Prestations de** **Géomètre expert – Lot 8 Prestations de** **Géomètre Topographe**

* **Moyen mis en œuvre pour la réalisation des prestations**
	+ - Liste du matériel et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages associés
		- Liste du personnel intervenant : ingénierie, technicien et CV avec expérience associée
		- Indication d’un référent dédié au marché CHU
* **Références :**
* Type de relevé avec caractéristiques générales du projet (superficie, nature du relevé, densité de relevé, etc…)
* **Prise en compte des exigences du marché**
	+ - Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
		- Méthodologie développée pour assurer une prestation : Détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une prestation type, Livrables transmis: liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission, Présence aux réunions et visite.

**Pour l’ensemble des lots**

Dans le cadre de cet appel d'offres, le soumissionnaire doit démontrer une volonté de privilégier des véhicules moins polluants pour ses activités, en indiquant la part vertueuse de véhicules en Crit'Air 1 et la proportion de son parc de véhicules respectant cette norme.

**NOTA :**

**La signature originale de l’acte d’engagement et de ses annexes ne constitue pas une condition de régularité de l’offre. Toutefois, dans un but de simplification des procédures, il est demandé aux candidats de signer ce document et l’annexe financière. Dans le cas contraire, les documents devront être signés par le candidat retenu à l’issue de la procédure de passation.**

**Pour cela, compléter la page de garde du document valant acte d’engagement.**

## Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

## Dispositions particulières

Les prix ou conditions de prix s'entendent franco de port et d'emballage. Les frais de gestion de dossier ne sont pas acceptés.

Le Pouvoir Adjudicateur n’acceptera pas de seuil minimum de commande en quantité ou en valeur.

# Présentation et contenu des plis

## Choix du mode de remise des plis

Pour cette consultation, seule la réponse **par voie dématérialisée** est autorisée.

## Par voie dématérialisée

Le guide d'utilisation et les films d'autoformation sont mis à disposition dans la rubrique "Aide" à l’adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est également possible de s'entraîner sur la plate-forme avec les [consultations de test disponibles dans la rubrique "Se préparer à répondre".](https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest)

Un service de support téléphonique est mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés.

Avant de contacter l'assistance téléphonique, assurez-vous d'avoir téléchargé et consulté [les guides mis à votre disposition dans la rubrique « Aide »](https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide)

Le service de support est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés. Le numéro d'accès est :



prix d'un appel national à partir d'un poste fixe [Source ARCEP](http://www.arcep.fr)

En cas d'impossibilité de joindre l'assistance par téléphone vous pouvez adresser un courriel à place.support@atexo.com (pour tout type d'assistance).

### Formats des documents

La liste des formats de fichiers acceptés par l'établissement Pouvoir adjudicateur est la suivante :

* Portable Document Format (.pdf),
* Rich Text Format (.rtf),
* Compressés (exemples d'extensions :.zip, .rar),
* Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb), Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
* Internet : (exemple d'extension : .htm).

### Outils requis pour répondre par voie dématérialisée

Le candidat doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés figurant dans la Rubrique « Aide » Outils Informatiques » à l’adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Test de la configuration du poste :

La remise d'une réponse électronique exige l'utilisation d'un programme (applet). Ce programme assure le formatage des fichiers de réponse ainsi que les opérations de signature et de chiffrement, le cas échéant. Cet applet nécessite une configuration spécifique de votre poste de travail.

Nous vous conseillons de vérifier les pré-requis pour la remise électronique d'une réponse dans la rubrique « Se préparer à répondre » à l’adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### Certificat de signature électronique

Le soumissionnaire retenu doit signer sa réponse à l’attribution à l'aide d'un certificat de signature électronique. Il permet l'authentification de la signature du représentant de l'entreprise, signataire de l'offre.

Les catégories de certificat de signature électronique :

Tous les documents transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, dont la signature en original est exigée, sont signés individuellement par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique. Il garantit l'identification du candidat.

Seuls les certificats de signature électronique conformes au RGS (référentiel général de sécurité) délivrés avant le 1er octobre 2018 et/ou les certificats qualifiés conformes au règlement européen eIDAS n°910/2014 du 23 juillet 2014 sont autorisés. Le niveau minimum de sécurité exigé pour les certificats RGS est \*\*.

Les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Les certificats sont réputés conformes au RGS ou au règlement Eidas, s'ils émanent de la liste de confiance française accessible sur le site de l’ANSSI : https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationalede-confiance/ ou de la liste de confiance européenne accessible sur le site de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/digital-single-market/trust-services-and-eid

Si le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de l'une des listes de confiance susmentionnées, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS ou au règlement eIDAS, ou présente un niveau de sécurité équivalent.

Le Pouvoir Adjudicateur souhaite attirer l'attention du soumissionnaire sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature électronique. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

Contrôle de la signature électronique individuelle des fichiers :

Les documents dont la signature originale est exigée (à l’attribution) doivent être signés individuellement.

Pour ce faire, les soumissionnaires peuvent au choix :

1. Utiliser le dispositif de signature par la plate-forme PLACE

Dans ce cas, les candidats sont dispensés de fournir la procédure de vérification de la signature.

1. Utiliser un autre outil de signature électronique que celui proposé par le profil d'acheteur.

Dans ce cas, ils sont tenus de communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

* La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
* L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

### Remarques pratiques

Le Pouvoir Adjudicateur souhaite attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature n’est plus cohérent. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

L'action de signature crée automatiquement, dans le même répertoire, un nouveau document dont le nom est celui du document suffixé avec « .xml ». Par exemple le fichier attri1.doc devient attri1.doc.xml.

ATTENTION : Si le soumissionnaire utilise un fichier compressé (au format ZIP par exemple), lors de la signature électronique des documents depuis le site Internet, les documents contenus dans le fichier compressé ne seront pas signés individuellement électroniquement. Il est donc fortement déconseillé aux soumissionnaires de déposer des fichiers compressés dans leurs envois.

Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leurs plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Avertissement : L’opérateur économique doit s’assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des Achats de l’Etats (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

### Transmission des virus

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

Le Pouvoir Adjudicateur utilise un antivirus avec une fréquence de mise à jour quotidienne.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatique, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le candidat : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml. Par ailleurs les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

### La copie de sauvegarde

Le candidat dispose de la faculté d’envoyer une copie de sauvegarde **de** **sa réponse par voie dématérialisée**.

La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse (éléments se rapportant à la candidature et éléments se rapportant à l’offre) destinée à se substituer, en cas d’anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au Pouvoir Adjudicateur.

Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement la mention lisible « Copie de sauvegarde ». Elle est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou déposée contre remise d'un récépissé, à l'adresse suivante :

**CHU de Toulouse**

**A l’attention de M. le Directeur général**

**Hôtel-Dieu Saint-Jacques**

**Direction des Achats – Cellule juridique - Bâtiment Garonne (RDC) - Bureau 314**

**2 rue Viguerie TSA 80035**

**31059 TOULOUSE CEDEX 9**

**Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30**

**Le pli extérieur porte les indications suivantes :**

* **la raison sociale du candidat**
* **l’objet de la procédure**
* **la date limite de réception des offres**

Le candidat doit faire parvenir cette copie de sauvegarde dans les délais impartis, à savoir, la date limite de réception des offres.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas  :

* d’offre transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté. La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le Pouvoir Adjudicateur.
* d’offre transmise par voie dématérialisée et reçue
	+ de façon incomplète ou hors délais,
	+ ou n’ayant pas pu être ouverte,
	+ Et sous réserve que la transmission de l’offre ait commencé avant l’expiration du délai de remise des offres.

Le Pouvoir Adjudicateur procède alors à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais impartis. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n’est pas ouvert, il est détruit par le Pouvoir Adjudicateur.

**CONSEILS POUR PERMETTRE UN DEPOT DANS DE BONNES CONDITIONS :**

**Nommage des fichiers :**

Les fichiers devront être nommés en précisant le NUMERO puis la NATURE du document.

*Exemple : « 03\_MEMOIRE TECHNIQUE »*

**Nommage des fichiers et dossiers :**

Il est conseillé d’éviter :

* Les accents et tous les caractères spéciaux.
* Les intitulés trop longs.

**Arborescence et zippage des dossiers :**

Il est conseillé de zipper le moins possible les dossiers et d’éviter les arborescences trop complexes (cascades de dossier) pour éviter les échecs de dépôt.

**Signature des fichiers**

Si le candidat signe son offre, il lui est demandé de se limiter à la signature des pièces suivantes :

* Acte d’engagement,
* Annexes de prix.

**Il est inutile de signer les pièces de candidature ou les pièces techniques.**

**Ne pas signer les dossiers.**

# Visite du site

Sans objet

# Analyse des offres

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le présent règlement de la consultation ainsi que dans les conditions décrites à l’article 10 du présent document.

Les offres sont analysées avant les candidatures.

## Elimination des offres non conformes

Le Pouvoir Adjudicateur élimine sans les classer, les offres jugées inacceptables, inappropriées, ou anormalement basses (dans ce dernier cas, après avoir interrogé le soumissionnaire selon la procédure prévue aux articles L.2152-6 et R.2152-3 et suivants du code de la commande publique).

S’il constate que des offres sont irrégulières, le Pouvoir Adjudicateur, conformément à l’article R.2152-2 du code de la commande publique, se réserve la possibilité d’inviter par écrit les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres, dans un délai approprié et identique pour tous.

A l’issue de ce délai, si l’offre d’un soumissionnaire demeure irrégulière, elle est éliminée sans être classée.

## Jugement des offres conformes

Les offres qui n’ont pas été éliminées sont analysées et classées par ordre décroissant.

Conformément à l'article L.2152-7 du code de la commande publique, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

* **Le critère prix est pondéré à 40 %**

**Le critère prix se décompose en sous critères qui sont affectés des sous pondérations suivantes sur la base des annexes financières :**

 **Pour les lots 1 et 2 Prestations de Contrôle Technique zones A et B**

L’évaluation sera effectuée taux par taux selon les missions sur la base des annexes financières.

Pour un taux considéré, le candidat dont le taux est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce taux.

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse des taux Mission de base:**L + LE + S (SEI) + ATTHAND + HAND + VIELy compris 1 RVRAT | **80%** |
| **Analyse des taux Cas de bâtiments d’habitation ou bâtiment ERT**L + LE + S (SH ou STI) + ATTHAND + HAND + VIEL y compris 1 RVRAT | **10%** |
| **Analyse des taux Autres Missions**  | **5%** |
| **Analyse des Prix des Missions complémentaires** | **5%** |

**Pour le lot 3 Prestations de Coordonnateur SSI**

L’évaluation sera effectuée taux par taux selon les phases et missions complémentaires sur la base des annexes financières.

Pour un taux considéré, le candidat dont le taux est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce taux.

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse des Taux Phase Conception** | **45%** |
| **Analyse des Taux Phase Réalisation** | **45%** |
| **Analyse des Prix des Missions complémentaires** | **10%** |

**Pour le lot 4 Prestations de Coordonnateur CSPS**

L’évaluation sera effectuée forfait mission par forfait mission sur la base des annexes financières.

Pour un forfait considéré, le candidat dont le forfait mission est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce forfait mission.

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse des Forfaits Mission Niveau 1** | **15%** |
| **Analyse des Forfaits Mission Niveau 2**  | **55%** |
| **Analyse des Forfaits Mission Niveau 3** | **25%** |
| **Analyse du Forfait Mission ponctuelle** | **5%** |

**Pour le lot 5 Prestations de Géotechnique**

L’évaluation sera effectuée sur le montant total la mission témoin masquée et les lignes de prix du BPU hors ligne présentes dans la mission témoin masqués sur la base des annexes financières.

Pour le montant de la mission ou un prix unitaire considéré, le candidat dont le montant de la mission ou le prix unitaire est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce montant de mission ou ce prix unitaire

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse du montant total de la Mission témoin masquée** | **70%** |
| **Analyse des lignes des prix unitaires du bordereau, hors ligne présentes dans la mission témoin masqués** | **30%** |

**Pour le lot 6 Prestations de Reconnaissances structurelles**

L’évaluation sera effectuée sur l’analyse du total de la mission témoin masquée et les lignes de prix du BPU hors ligne présentes dans la mission témoin masqués sur la base des annexes financières.

Pour un montant de mission ou un prix unitaire considéré, le candidat dont le montant de mission ou le prix unitaire est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce montant de mission ou ce prix unitaire

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse du montant total de la Mission témoin masquée** | **70 %** |
| **Analyse des lignes des prix unitaires du bordereau, hors ligne présentes dans la mission témoin masqués** | **30 %** |

**Pour le lot 7- Prestations de Géomètre Expert**

L’évaluation sera effectuée sur l’analyse des prix du BPU Prestations foncières, l’analyse du prix du BPU Implantations et l’analyse du prix du BPU Autres prestations, conseil assistance sur la base des annexes financières.

Pour un montant de mission ou un prix unitaire considéré, le candidat dont le montant de mission ou le prix unitaire est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce montant de mission ou ce prix unitaire

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse des lignes des prix unitaires du BPU Prestations foncières** | **60%** |
| **Analyse des lignes des prix unitaires du BPU Prestations Implantations** | **30%** |
| **Analyse des lignes des prix unitaire du BPU Autres prestations, conseil assistance** | **10%** |

**Pour le lot 8 - Prestations de Géomètre Topographe**

L’évaluation sera effectuée sur l’analyse des prix du BPU Relevés topographiques, l’analyse du prix du BPU Implantations et l’analyse du prix du BPU Autres prestations, conseil assistance sur la base des annexes financières.

Pour un montant de mission ou un prix unitaire considéré, le candidat dont le montant de mission ou le prix unitaire est le moins élevé obtient la note de 1, les notes des autres candidats sont obtenues par comparaison avec ce montant de mission ou ce prix unitaire

Cette note est pondérée en fonction du sous critère analyse (cf tableaux ci-dessous)

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyse des lignes des prix unitaires du BPU Prestations Relevés topographiques** | **60%** |
| **Analyse des lignes de prix unitaire du BPU Prestations Implantations** | **30%** |
| **Analyse des lignes des prix unitaires du BPU Autres Prestations, conseil assistance** | **10%** |

* **Le critère technique est pondéré à 60 %**

**Pour les Lots 1 et 2 Prestations de Contrôle technique zones A et B - Lot 3 Prestations de Coordonnateur SSI - Lot 4 Prestations de Coordonnateur SPS -**

* **Qualité de l’équipe dédiée à l’accord cadre : 50%**
* Moyens humains pouvant être affectés à l’exécution des missions ;
	+ Effectif affectée au présent accord cadre et organisation de l’équipe (chef de projet, ingénieurs, techniciens, administratifs possibilités de suppléance) **(15%)**
	+ CV détaillés de chacun : expériences et formations **(20%)**
		- pour le lot CT : formations et expériences en ERP type U)
		- Pour le Lot CSSI formation et expérience en catégorie A
	+ Indication sur le plan de charge type de chacun des principaux référents désignés : nombre d’opérations suivies simultanément en conception et en réalisation, chiffre d’affaire porté, périmètre géographique couvert **(5%)**
* Moyens matériels : **(10%)**
	+ Outils informatiques utilisés (matériels, logiciels, plateforme collaborative…)
	+ Le soumissionnaire propose une part vertueuse de son parc de véhicule en Crit'air 1
* **Méthodologies d’intervention pour la réalisation des prestations : 50%**
* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…) **10%**
* Qualité de la compréhension des spécificités, enjeux et contraintes en milieu hospitalier ou médico-social et psychiatrique **10%**
* Méthodologie développée pour assurer une opération : **30%**
	+ Détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une opération type,
	+ Livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission,
	+ Présence aux réunions et visite.
		- Mode de répartition des tâches entre techniciens et ingénieurs,

**Pour les lots 5 Prestations de Géotechnique :**

* + - **Moyen mis en œuvre pour la réalisation de prestations : 30%**
			* Liste du matériel de sondage et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages associés
			* Liste du matériel de laboratoire et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages réalisés
			* Liste du personnel intervenant : ingénierie, technicien, sondeur et CV avec expérience associée
			* Indication d’un référent dédié au marché CHU
			* Le soumissionnaire propose une part vertueuse de son parc de véhicule en Crit'air 1
		- **Références : 20%**
			* Expérience en milieu hospitalier
				+ Référence avec renseignement de l’hôpital concerné, nature des travaux, type de projet, CA associé
			* Expériences autres
				+ Mission géotechnique de dimensionnement bâtiment/génie civil
				+ Diagnostic et réhabilitation de voirie
				+ Diagnostic de désordres divers (ouvrage de soutènement, voirie, bâtiment, etc…) et mission de reprise associée
				+ Suivi de chantier
		- **Méthodologie d’intervention sur site : 15%**
			* DICT et implantation de sondage
			* Méthodologie d’intervention : réalisation de sondage, protection de la zone de chantier
			* Prise en compte des avoisinants (nettoyage de voirie, etc…)
			* Alimentation en eau des essais et sondages
		- **Prise en compte des contraintes d’intervention en site hospitalier : 15%**
			* Moyen mis en œuvre pour minimiser bruit
			* Moyen mis en œuvre pour maintenir la continuité de service
			* Moyen mis en œuvre pour assurer la signalétique de chantier
			* Rebouchage de sondage
		- **Méthodologie d’intervention pour sondages destructifs sur support à suspicion amiante (revêtement bitumineux) : 10%**
			* Procédure et moyens mise en place
			* Personnel dédié avec CV, attestation, habilitation, etc
		- **Prise en compte des exigences du marché : 10%**
			* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
			* Méthodologie développée pour assurer une prestation : détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une opération type ; livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission ; présence aux réunions et visite.

**Pour le lot 6 – Prestations de Reconnaissances structurelles :**

* + - **Moyen mis en œuvre : 30%**
			* Liste du matériel d’essai avec correspondance des sondages associés
			* Liste du matériel de laboratoire avec correspondance des sondages réalisés
			* Liste du personnel intervenant : ingénierie, technicien, sondeur et CV avec expérience associée
			* Indication d’un référent dédié au marché CHU
			* Le soumissionnaire propose une part vertueuse de son parc de véhicule en Crit'air 1
		- **Références : 20%**
			* Expérience en milieu hospitalier
				+ Référence avec renseignement de l’hôpital concerné, nature des travaux, type de projet, CA associé
			* Expériences autres
				+ Reconnaissance de structure (toutes années de construction)
				+ Modélisation et calcul
				+ Diagnostic des matériaux (tous type de matériaux : béton armé, béton précontraint, maçonnerie, bois, métal, etc…)
		- **Prise en compte des contraintes d’intervention en site hospitalier : 15%**
			* Minimiser bruit
			* Maintenir la continuité de service
			* Signalétique de chantier
			* Rebouchage de sondage
			* Nettoyage de la zone de chantier après intervention
			* Intervention en milieu confiné (intérieur bâtiment hospitalier en activité)
		- **Méthodologie d’intervention pour sondages destructifs sur support amianté : 20%**
			* Procédure et moyens mise en place
			* Personnel dédié avec CV, attestation, habilitation, etc
		- **Prise en compte des exigences du marché : 15%**
			* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
			* Méthodologie développée pour assurer une prestation : détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une opération type ; livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission ; présence aux réunions et visite.

**Pour le lot 7 Prestations de Géomètre EXPERT et lot 8 – Prestations de Géomètre TOPOGRAPHE**

* + - **Moyen mis en œuvre pour la réalisation des prestations : 50%**
			* Liste du matériel et fiches techniques et certifications avec correspondance des sondages associés
			* Liste du personnel intervenant : ingénierie, technicien et CV avec expérience associée
			* Indication d’un référent dédié au marché CHU
			* Le soumissionnaire propose une part vertueuse de son parc de véhicule en Crit'air 1
		- **Références : 30%**
			* Type de relevé avec caractéristiques générales du projet (superficie, nature du relevé, densité de relevé, etc…)
		- **Prise en compte des exigences du marché 20%**
			* Méthodologie spécifique développée pour prendre en charge toutes les consultations découlant de l’accord-cadre et méthode de réponse (secrétariat dédié, gestion des demandes pendant les congés annuels, éventuelles visites de site, réactivité etc…)
			* Méthodologie développée pour assurer une prestation : Détails sur la méthodologie déployée à chaque phase d’une prestation type, Livrables transmis : liste des livrables, délais et/ou fréquences de transmission, Présence aux réunions et visite.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le prix global forfaitaire ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier la décomposition du prix global et forfaitaire; en cas de refus, son offre sera éliminée en raison de son incohérence.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser la teneur de leur offre, conformément à l’article R.2161-5 du code de la commande publique.

# Examen des candidatures

## Elimination des candidatures

En cohérence avec les dispositions de l’article 16 du présent règlement de la consultation, seule la candidature de l’attributaire pressenti est analysée.

En application de l’article R.2144-2 du code de la commande publique, si le Pouvoir Adjudicateur constate que la candidature est incomplète, il peut inviter le candidat par écrit à fournir les documents ou renseignements manquants, dans un délai approprié.

Si ce candidat n’a pas fourni les documents ou renseignements demandés à l’issue de ce délai, le Pouvoir Adjudicateur déclare sa candidature irrecevable et le candidat est éliminé.

D’autre part, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d’exclure la candidature d’un opérateur économique ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour assurer l’exécution des prestations faisant l’objet du marché.

## Vérification de l’aptitude et des capacités du candidat

Le candidat auquel il est envisagé d’attribuer un marché ou un accord-cadre doit produire, s’il ne les a pas déjà fournis au cours de la procédure, les documents justificatifs et autres moyens de preuve permettant de vérifier son aptitude ainsi que ses capacités économique et financière, technique et professionnelle, telles que demandées par le Pouvoir Adjudicateur à l’article 7.1 du présent règlement de la consultation.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier sa capacité financière, l'un des documents demandés, il pourra prouver sa capacité par tout autre document permettant d'en attester de manière équivalente. Les entreprises nouvellement créées sont invitées à produire les références professionnelles ou les diplômes de leurs responsables, ainsi que tous les documents pouvant justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

NOTA : il est rappelé que pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s’il s’agit d’un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du marché.

En outre, pour chaque sous-traitant qui serait désigné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R. 2143-6 à 10 et R. 2193-1 à 9 du Code de la commande publique.

**Rappel : un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du Code pénal, pour faux et usage de faux.**

Conformément à l’article R.2143-16 du code de la commande publique, si les justificatifs de candidature remis en application du présent article sont rédigés dans une langue étrangère, les candidats doivent joindre une traduction en français de ces documents.

NOTA - Complément de candidature :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous, qu'il fixera.

# Vérification des interdictions de soumissionner

Le pouvoir adjudicateur récupère directement les attestations sociales et fiscales du candidat auprès du système d’information de la plateforme d’achat PLACE, conformément à l’article R.2143-13 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de solliciter le candidat si des attestations ou documents justificatifs requis ne figurent pas dans le système d’information PLACE.

Ces documents peuvent être les suivants :

* L’attestation d’inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (le cas échéant),
* Le certificat fiscal visé l’article 1er de l’annexe 4 du code de la commande publique, délivré par l’administration fiscale dont relève le demandeur, à jour au 31 décembre de l’année écoulée,
* Le certificat social visé à l’article 2 de l’annexe 4 du code de la commande publique (attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale) et datant de moins de six mois,
* Un certificat délivré par les caisses de congés payés compétentes, attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries, à jour au 31 décembre de l’année écoulée,
* Le numéro unique d’identification délivré par l’INSEE (n° SIREN),
* La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en procédure de redressement judiciaire,
* Un certificat délivré pour les cotisations d’assurance vieillesse et d’assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visés au c du 1° de l’article L. 613-1 du code de la sécurité sociale et par les organismes visés aux articles L. 641-5 et L. 723-1 du code de la sécurité sociale,
* La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire ou son sous-traitant et soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail),
* Pour les entreprises établies à l’étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l’entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail),
* Le procès-verbal de la réunion du comité consacrée à l'examen du rapport et du programme visé à l’article L2312-27 du code du travail,

# Allègement des formalités de candidature

Conformément aux articles R.2143-13 et R.2143-14 du code de la commande publique, le candidat est dispensé de transmettre les documents justificatifs cités aux deux articles précédents, à condition soit :

* d’avoir autorisé, dans son dossier de candidature, le Pouvoir Adjudicateur à vérifier cette liste par le biais d’un système électronique de mise à disposition d’informations administré par un organisme officiel ou d’un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage, dont l’accès doit être gratuit ;
* d’avoir déjà transmis ces documents au pouvoir adjudicateur dans le cadre d’une précédente consultation. Les documents déjà transmis doivent demeurer valables et le candidat doit indiquer au pouvoir adjudicateur, la référence de la consultation pour laquelle le document a déjà été transmis.

# Attribution et notification

## Attribution

L’attributaire pressenti devra fournir les documents justificatifs précités, tenant à leurs aptitudes, capacités et aux interdictions de soumissionner, ainsi que, s’il n’a pas déjà été fourni, l’acte d’engagement envoyé par le Pouvoir Adjudicateur, dans un délai approprié et identique à chaque attributaire.

En outre, au moment de l’attribution, le pouvoir adjudicateur sollicite, dans le même délai, l’attributaire pressenti en vue de l’obtention d’une attestation sur l’honneur (Cf. exemplaire joint dans le DCE) à travers laquelle il atteste et s’engage pour la durée d’exécution du marché à ne pas tomber sous le coup des interdictions résultant du règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, interdisant l'attribution de marchés publics à des entités ou organismes impliquant des ressortissants russes et des entités ou organismes établis en Russie.

Pour mémoire, en vertu de ce texte, le marché ne pourrait être notifié à une entité qui :

* serait détenue à plus de 50% de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire Russe ;
* agirait pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire Russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire Russe ;
* ferait appel pour l'exécution des marchés en cours avec le CHU à un co-traitant établi sur le territoire Russe ;
* ferait appel pour l'exécution des marchés en cours avec le CHU à un co-traitant dont l'entité est détenue à plus de 50% de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire Russe ;
* ferait appel pour l'exécution des marchés en cours avec le CHU à un co-traitant dont l'entité agit pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire Russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire Russe ;
* ferait appel pour l'exécution des marchés en cours avec le CHU, à un sous-traitant, un fournisseur ou aux capacités d’une entité établi.e sur le territoire Russe, pour des prestations représentant plus de 10 % de la valeur du marché ;
* ferait appel pour l'exécution des marchés en cours avec le CHU à un sous-traitant, un fournisseur ou aux capacités d’une entité détenu.e à plus de 50% de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire Russe. Le cas échéant, les prestations confiées à ce sous-traitant, fournisseur ou entité ne représentent et ne représenteront pas plus de 10% de la valeur du marché ;
* ferait appel pour l'exécution des marchés en cours avec le CHU, à un sous-traitant, un fournisseur ou aux capacités d’une entité, agissant pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire Russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire Russe. Le cas échéant, les prestations confiées à ce sous-traitant, fournisseur ou entité ne représentent et ne représenteront pas plus de 10% de la valeur du marché.

En application de l’article R.2144-7 du code de la commande publique, si l’attributaire pressenti ne peut produire ces documents dans le délai imparti, le Pouvoir Adjudicateur déclare sa candidature irrecevable, et le candidat est éliminé. La même demande est alors effectuée auprès du candidat dont l’offre a été classée immédiatement après la sienne.

## Notification et rejet

Les candidats sont informés du sort de leur offre dans les conditions et formes prévues par les articles R.2181-1 et suivants du code de la commande publique.

Si la notification du marché est effectuée au moyen d’une communication électronique utilisant un procédé d’horodatage qualifié, envoyée à l’adresse électronique renseignée par le candidat sur le profil d’acheteur lors du dépôt de son offre, la notification de ce marché est acquise le jour où le candidat accuse réception de cette communication. Dans le cas où le candidat n’accuse pas réception de cette communication dans un délai de quinze (15) jours à compter de son envoi, la notification du marché est réputée acquise le jour de cet envoi.

# Protection des données personnelles

En répondant à cette consultation, le candidat accepte expressément que des données personnelles nécessaires au traitement de sa candidature soient collectées par la direction des achats et des approvisionnements du CHU de Toulouse, à la date limite de remise des offres. Ce traitement est fondé sur l’article 6.1 (sauf point d) du règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit : « R.G.P.D. »).

Ces données sont nécessaires pour permettre l’analyse des offres, les échanges avec les candidats, l’envoi des décisions afférentes, puis la gestion administrative et financière des contrats qui seront conclus avec le ou les candidats déclarés attributaires.

Les données recueillies sont : les noms, prénoms et adresses courriel des personnes listées parmi les effectifs de la société ou en charge de l’exécution du marché, telles que désignées dans l’offre du candidat ou identifiés dans le registre des dépôts de la plateforme de dématérialisation. Lorsque le curriculum vitae sont demandés par le Pouvoir Adjudicateur, les informations liées au cursus des personnes sont également recueillies.

Ces données sont conservées sur les serveurs de l’établissement, dont l’accès est limité à la direction des achats. Ces données sont susceptibles d’être transmises, dans la limite du nécessaire, aux services prescripteurs ou utilisateurs de l’établissement, ainsi qu’aux établissements parties du G.H.T. Haute-Garonne et Tarn Ouest qui sont mentionnées dans le D.C.E., pour assurer la bonne exécution du marché. Ces données ne sont pas transmises à d’autres organismes, sauf dans le cas où un contrôle du juge des comptes, un contentieux devant les juridictions ou une loi particulière, contraindraient l’établissement à le faire.

En application de la législation sur les marchés publics, ces données sont conservées, pour les candidats non retenus, pendant un délai de 5 ans à compter de la signature du marché, et pour les candidats retenus, pendant un délai de 5 ans à compter de la fin du délai de validité du marché ou 10 ans s’il s’agit d’un marché de travaux, maitrise d’œuvre ou contrôle technique. Les marchés signés sont détruits au terme de ces durées, sauf en cas d’archivage définitif en raison d’un intérêt historique particulier.

Le candidat peut exercer ses droits d’information, d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition et de limitation du traitement auprès du délégué à la protection des données du CHU de Toulouse à l’adresse suivante : dpo@chu-toulouse.fr. Il peut également exercer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

# Règlement des litiges

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents et plus précisément le Tribunal Administratif de Toulouse sera compétent.

Il est à ce titre désigné comme l’instance chargée des procédures de recours ainsi que comme le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulouse.

68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse

Tél. : 05 62 73 57 57

Fax : 05 62 73 57 40

Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Adresse URL : http://www.toulouse.tribunal-administratif.fr

Toutes les correspondances seront rédigées en français.

# Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats adressent leur demande de renseignements complémentaires auprès de :

En posant une question en vous rendant sur la consultation concernée à l’adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, onglet « Question ».

Les questions devront parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Le Pouvoir Adjudicateur devra répondre au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Il est également possible d’interroger l’Administration sur les conditions générales de la consultation à :

Conseil et contrôle juridique des marchés

Tél. : 05.61.77.84.84 / 05.61.77.84.77

\*\*\*